



## ÉTRIERS DE FREIN NEUFS NAPA BRAKES (UP)

### Garantie à vie limitée

**La garantie comprend : Étriers de frein neufs pour automobiles, fourgonnettes et camions légers non commerciaux avec un PNBV jusqu'à 6350 kg (14 000 lb)**

**Ce que couvre la garantie :** NAPA Brakes garantit les étriers neufs NAPA Brakes contre les défauts de matériau et de fabrication durant la période de vie utile recommandée par le fabricant du véhicule ou de l'équipement. La présente garantie n'est pas transférable. La garantie des véhicules neufs ou de l'équipement du fabricant demeure en vigueur lorsque les étriers neufs NAPA Brakes sont utilisés. La garantie NAPA Brakes sur les étriers neufs ne couvre pas les dommages causés par l'usure normale, un usage abusif ou incorrect, une manipulation inadéquate, une modification, une négligence, un accident, une application incorrecte ou un montage inadéquat. Cette garantie ne s'applique qu'aux étriers neufs NAPA Brakes montés sur des automobiles, des fourgonnettes et des camions légers. Elle ne couvre pas les produits montés sur les véhicules ou les équipements utilisés dans les cas suivants : remorquage, course, service public, sécurité, usage gouvernemental, récréatif, hors route ou compétitif, véhicules commerciaux ou de parcs, ou si utilisés sur un aéronef ou pour un usage aérien. La garantie ne couvre pas toute perte ou responsabilité pour des dommages indirects ou accessoires qui pourraient être causés par une violation de cette garantie écrite. NAPA BRAKES DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE COMPATIBILITÉ À UN USAGE PARTICULIER. La présente garantie constitue la seule et entière responsabilité de NAPA Brakes et le seul recours exclusif de l'acheteur pour tout dédommagement ou toute réclamation en lien avec la vente d'étriers de frein neufs NAPA Brakes. Il ne doit y avoir aucune autre garantie, expresse ou implicite.

Si NAPA Brakes reconnaît qu'un étrier de frein neuf NAPA Brakes présente un défaut de matériau ou de fabrication durant la période de vie utile recommandée par le fabricant du véhicule ou de l'équipement, NAPA Brakes remplacera le produit défectueux par un autre étrier de frein neuf NAPA Brakes de son choix.

**Lignes directrices relatives au remplacement :** Pour obtenir un produit de remplacement en vertu de cette garantie, le client doit, dans un délai de 30 jours après la découverte de la défaillance ou du défaut, soumettre une réclamation à un magasin NAPA Pièces d'auto. Le client doit aussi permettre au département de la garantie et du service technique de NAPA Brakes d'examiner l'étrier de frein neuf NAPA Brakes et, si nécessaire, le véhicule ou l'équipement, afin de déterminer l'étendue des dommages et s'ils ont été causés par un étrier de frein neuf NAPA Brakes défectueux couvert par cette garantie. Les produits doivent être retournés, dans leur condition d'origine et sans modification, au lieu d'achat pour être couverts par la garantie.

NAPA Brakes remplacera tout étrier de frein neuf NAPA Brakes jugé non conforme à cette garantie à condition que le client suive cette procédure de demande de garantie :

1. Le magasin NAPA Pièces d'auto doit remplir l'étiquette NAPA pour marchandise réputée défectueuse. Soyez très précis quant à la défaillance et à la raison qui entraîne la réclamation. Des renseignements complets faciliteront le traitement de la réclamation.
2. Veillez à soumettre toute la documentation pertinente, incluant des copies de la facture originale, du bon de réparation, des photos (si pertinent) ainsi que toute autre documentation relative à l'incident.
3. Pour toute question, composez le 815 363-9000, poste 7597792.

NAPA Brakes se réserve le droit, à sa seule discrétion, de rembourser un montant d'argent au lieu de fournir une pièce de remplacement. NAPA Brakes se réserve également la pleine discrétion de déterminer si un étrier de frein neuf NAPA Brakes retourné répond aux exigences de la garantie.

**PERSONNE N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CETTE GARANTIE À VIE LIMITÉE DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT.**

Ce qui précède établit la déclaration finale, complète et exclusive sur les termes de la garantie relative aux étriers de frein neufs NAPA Brakes. Certains territoires et certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs. Il est donc possible que les limitations et les exclusions mentionnées aux présentes ne s'appliquent pas dans votre cas. La présente garantie vous accorde certains droits reconnus par la loi, et vous avez peut-être aussi d'autres droits selon le territoire ou la province où vous habitez.



## ÉTRIERS DE FREIN NEUFS NAPA BRAKES (UP)

### **Garantie 2 ans/39 000 kilomètres**

**La garantie comprend : Étriers de frein neufs pour véhicules commerciaux (véhicules de parc ou de sécurité, pour usage gouvernemental ou municipal, pour service public, camions moyens/lourds) avec un PNBV jusqu'à 6350 kg (14 000 lb)**

**Ce que couvre la garantie :** NAPA Brakes garantit les étriers neufs NAPA Brakes contre les défauts de matériau et de fabrication durant la période de vie utile recommandée par le fabricant du véhicule ou de l'équipement. La présente garantie n'est pas transférable. La garantie NAPA BRAKES sur les étriers neufs ne couvre pas les dommages causés par l'usure normale ni par un usage abusif ou incorrect, une manipulation inadéquate, une modification, une négligence, un accident, une application incorrecte ou un montage inadéquat. Cette garantie ne s'applique qu'aux étriers neufs NAPA BRAKES montés sur des véhicules de service public ou de sécurité, des véhicules à usage gouvernemental, des véhicules de parc ou commerciaux, et des camions moyens/lourds avec un PNBV jusqu'à 6350 kg (14 000 lb). Elle ne couvre pas les produits montés sur les véhicules ou les équipements utilisés dans les cas suivants : course, usage récréatif hors route, compétition en circuit fermé, ou si utilisés sur un aéronef ou pour un usage aérien. La garantie ne couvre pas toute perte ou responsabilité pour des dommages indirects ou accessoires qui pourraient être causés par une violation de cette garantie écrite. NAPA BRAKES DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE COMPATIBILITÉ À UN USAGE PARTICULIER. La présente garantie constitue la seule et entière responsabilité de NAPA Brakes et le seul recours exclusif de l'acheteur pour tout dédommagement ou toute réclamation en lien avec la vente d'étriers de frein neufs NAPA Brakes. Il ne doit y avoir aucune autre garantie, expresse ou implicite.

Si NAPA Brakes reconnaît qu'un étrier de frein neuf NAPA Brakes présente un défaut de matériau ou de fabrication durant la période de vie utile recommandée par le fabricant du véhicule ou de l'équipement, NAPA Brakes remplacera le produit défectueux par un autre étrier de frein neuf NAPA Brakes de son choix.

**Lignes directrices relatives au remplacement :** Pour obtenir un produit de remplacement en vertu de cette garantie, le client doit, dans un délai de 30 jours après la découverte de la défaillance ou du défaut, soumettre une réclamation à un magasin NAPA Pièces d'auto. Le client doit aussi permettre au département de la garantie et du service technique de NAPA Brakes d'examiner l'étrier de frein neuf NAPA Brakes et, si nécessaire, le véhicule ou l'équipement, afin de déterminer l'étendue des dommages et s'ils ont été causés par un étrier de frein neuf NAPA Brakes défectueux couvert par cette garantie. Les produits doivent être retournés, dans leur condition d'origine et sans modification, au lieu d'achat pour être couverts par la garantie.

NAPA Brakes remplacera tout étrier de frein neuf NAPA Brakes jugé non conforme à cette garantie à condition que le client suive cette procédure de demande de garantie :

1. Le magasin NAPA Pièces d'auto doit remplir l'étiquette NAPA pour marchandise réputée défectueuse. Soyez très précis quant à la défaillance et à la raison qui entraîne la réclamation. Des renseignements complets faciliteront le traitement de la réclamation.
2. Veillez à soumettre toute la documentation pertinente, incluant des copies de la facture originale, du bon de réparation, des photos (si pertinent) ainsi que toute autre documentation relative à l'incident.
3. Pour toute question, composez le 815 363-9000, poste 7597792.

NAPA Brakes se réserve le droit, à sa seule discrétion, de rembourser un montant d'argent au lieu de fournir une pièce de remplacement. NAPA Brakes se réserve également la pleine discrétion de déterminer si un étrier de frein neuf NAPA Brakes retourné répond aux exigences de la garantie.

**PERSONNE N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CETTE GARANTIE À VIE LIMITÉE DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT.**

Ce qui précède établit la déclaration finale, complète et exclusive sur les termes de la garantie relative aux étriers de frein neufs NAPA Brakes. Certains territoires et certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs. Il est donc possible que les limitations et les exclusions mentionnées aux présentes ne s'appliquent pas dans votre cas. La présente garantie vous accorde certains droits reconnus par la loi, et vous avez peut-être aussi d'autres droits selon le territoire ou la province où vous habitez.